



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	10
Représentés :	12
Exprimés :	12
OUI :	12
NON :	0
Abst :	0

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

24 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 septembre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie (arrivée à 19h05), Calomine Benoit, Crespy Benjamin, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivée à 19h06), Sage Pascale.

Absents excusés : Détienne Aurélien donne procuration à Béatrice Tricard, Gaspard Céline donne procuration à Nathalie Bruyère, Reauly Paola donne procuration à Laurent Bila.

Absents : Crouzit Sébastien, Chauchet Emilie, Gouzon Jérôme, Lucette Pinardon-Thévet.

Secrétaire de séance : Danièle Mahaut

Objet : Organisation du temps scolaire : changement horaires scolaires à compter de septembre 2024 – Rectification

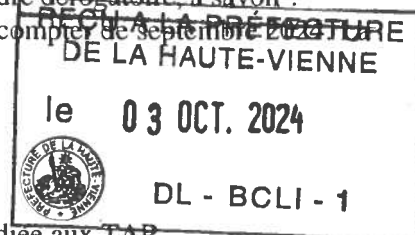
Lors la séance du 7 février 2024, par la délibération n°2024-07, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux horaires à compter de la rentrée scolaire 2024/2025 en concordance avec les conseils d'école de l'élémentaire et de la maternelle.

Or, une erreur a été constatée, un reliquat de 30 minutes pour les horaires de l'école élémentaire. L'erreur concerne l'heure de reprise de la classe après la pause méridienne, il est proposé 13h50 au lieu de 13h45.

L'organisation scolaire actuelle pour nos deux écoles reste fixée dans le cadre dérogatoire, à savoir :

9 demi-journées dont 5 matinées, avec intégration au PEDT du SIEPEA à compter de septembre 2024, la demi-journée (TAP) sera variable d'une année scolaire à l'autre.

- Ecole maternelle :
 - Matin :
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 12h
 - Mercredi : 8h45 – 11h45
 - Après-midi : 13h30 – 16h10 sur trois après-midis, la 4^{ème} étant dédiée aux TAP
- Ecole élémentaire « Irène Joliot-Curie »
 - Matin :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h – 12h15
 - Mercredi : 9h – 12h
 - Après-midi : 13h50 – 16h30 sur trois après-midis, la 4^{ème} étant dédiée aux TAP



Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux horaires scolaires à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 ainsi rectifiés.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 24 septembre 2024

Le secrétaire de séance,
Danièle Mahaut

Danièle Mahaut



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.